

DÉPARTEMENT	République Française
de l'YONNE	Commune du Val d'Ocre - 89110
	Conseil municipal du 08 avril 2025
Membres en exercice 18	L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Aubin-Château-Neuf, Commune nouvelle du Val d'Ocre, sous la présidence de Bernard Curnier Maire du Val d'Ocre
Présents : 12	Sont présent.e.s : Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Jean-Hugues Motard, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Stéphane Rouet, Fabrice Salin.
Votants : 14	Représenté.e.s : Aurélie Busset (par F. Richez), Patricia Guttadoro (K. Delin), Non représenté.e.s : Michel Fonfria, Pascal Robelot, Laurence Terraz, Micheline Veillard.

Désignation du secrétaire de séance : **Mme Karen DELIN.**

12 conseillers présents, 2 représentées soit 14 votants.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la création d'un poste d'agent d'entretien pour les gites : 7 heures hebdomadaires.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2025

Le compte rendu de la séance du 13 mars 2025 n'appelant aucune remarque de la part des membres du conseil, il est approuvé.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Le maire informe le conseil que, suite à la demande de subvention faite auprès du Conseil départemental, une réunion de travail in situ est organisée ce vendredi 11 avril au moulin du Berceau.

2. Vote des taxes directes locales pour l'année 2025

En 2024, le maire avait proposé de garder les mêmes taux de taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, et avait proposé de faire évoluer la taxe d'habitation de **19.85% à 21%.**

L'augmentation de la taxe d'habitation supérieure à l'augmentation de la taxe foncière étant illégale, le taux de celle-ci est donc resté à 19.85%. (Voir c. rendu du conseil du 2 juillet 2024).

Le maire propose donc les taux suivants pour l'année 2025 :

- Taux de la taxe foncière bâti : 39,5% (inchangés par rapport à 2024)
- Taux de la taxe foncière non bâti : 47% (inchangés par rapport à 2024)
- Taux de la taxe d'habitation : 19,85 % (inchangés par rapport à 2024).

Pour mémoire, dans le département de l'Yonne, ces taxes sont respectivement :

- 46,04% pour la taxe foncière sur le bâti
- 47,73% pour la taxe foncière sur le non-bâti
- 23,36% pour la taxe d'habitation.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Le maire propose au conseil de modifier l'ordre des votes présentés dans la convocation. En effet, à l'occasion de ce conseil, l'assemblée va devoir approuver le dernier exercice du budget annexe assainissement. Les résultats 2024 du budget annexe assainissement seront donc transférés vers le budget principal de la commune. Aussi, le maire propose de délibérer dans l'ordre suivant :

3 - Budget annexe assainissement

4 - Budget principal de la commune.

3. Budget annexe (Assainissement)

3.1 Examen et vote du compte de gestion assainissement

Le maire présente le compte de gestion de l'assainissement du Val d'Ocre pour l'exercice 2024 et propose au conseil l'approbation de celui-ci.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3.2 Examen et vote du compte administratif assainissement

Le maire quitte la séance et ne prendra donc pas part au vote.

Françoise Richez, première adjointe, prend la présidence et fait procéder au vote d'approbation du compte administratif de l'assainissement du Val d'Ocre pour l'exercice 2024 après avoir fait constater au conseil la concordance entre le compte de gestion (Trésor public) et le compte administratif (Commune).

Dépenses de fonctionnement :	66 994,03€	Recettes de fonctionnements :	73 445,50€
Dépenses d'investissement :	38 288,43€	Recettes d'investissement :	41 208,72€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

3.3 Affectation du résultat pour l'exercice 2024

Présentation des résultats 2024, pour le compte assainissement de la commune du Val d'Ocre.

2024 Resultats Assainissement Le Val d'Ocre				
2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dep. Fonct.	Recette fonct.	Dep. Invest.	Recette Invest.
Report 2023	Déficit	Résultats	Solde exécution Inv	Exedant Fct capital.
	-	9 292,92		11 773,65
2024	66 994,03	73 445,50	38 288,43	41 208,72
Résultats 2024		6 451,47		2 920,29
2024 + Report 2023	66 994,03	82 738,42	38 288,43	52 982,37
Resultats cumulés		15 744,39		14 693,94
1068				
Resultats 2024 à reporter sur 25		15 744,39		14 693,94
	Report des exédants du compte assainissement vers le budget communal.			30 438,33

Affectation des résultats :

- Résultat d'investissement positif de 14 693,94€. Donc pas de virement au 1068.
- Report sur 2025 du résultat de fonctionnement : **15 744,39€**
- Report sur 2025 du résultat d'investissement : **14 693,94€**

Le total de 30 438.33€ sera reporté à l'article 002 du budget principal en sus du résultat du budget principal.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3.4 Dissolution du budget annexe assainissement

Suite à la délibération actant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté des communes de l'Aillantais en Bourgogne, le maire demande à l'assemblée son approbation pour dissoudre le budget annexe de l'assainissement de la commune du Val d'Ocre.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3.5 Autorisation donnée au comptable public de transférer les résultats du budget annexe assainissement vers le budget principal de la commune

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4. Budget Principal : Commune

4.1 Examen et vote du compte de gestion de la commune du Val d'Ocre

Le maire présente le compte de gestion de la commune du Val d'Ocre pour l'exercice 2024 et propose au conseil l'approbation de celui-ci.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4.2 Examen et vote du compte administratif :

Le maire quitte la séance et ne prendra donc pas part au vote. Françoise Richez, première adjointe, prend la présidence et fait procéder au vote d'approbation du compte administratif de la commune du Val d'Ocre, pour l'exercice 2024, après avoir fait constater au conseil la concordance entre le compte de gestion (Trésor public) et le compte administratif (Commune).

Dépenses de fonctionnement : 639 803,82€ / Recettes de fonctionnements : 695 350,38€
Dépenses d'investissement : 147 422,12 € / Recettes d'investissement : 67 346,69€

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4.3 Affectation du résultat exercice 2024

Présentation des résultats 2024, pour la commune du Val d'Ocre.

2024 Commune du Val d'Ocre				
2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dep. Funct.	Recette funct.	Dep. Invest.	Recette Invest.
Report 2023	Déficit	Résultats	Solde exécution Inv	Exedant Fct capital.
		274 597,94	33 626,24	33 626,24
2024	639 803,82	695 350,38	147 422,12	67 346,43
Résultats 2024		55 546,56		- 80 075,69
2024 + Report 2023		969 948,32	181 048,36	100 972,67
Résultats cumulés		330 144,50	- 80 075,69	
1068			113 701,93	
Résultats 2024 à reporter sur 2025		216 442,57		

Affectation des résultats :

- Déficit d'investissement de 113 701,93€ €.
- Virement au 1068 : **99 007,99€**
(Budget commune - 113 701,93€ et budget assainissement + 14 693,94€)
- Report sur 2024 du résultat de fonctionnement : **246 880,90€**
(Budget commune + 216 442,57€ et budget assainissement + 30 438,33€).

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4.4 Présentation et vote du budget principal 2025 : commune du Val d'Ocre

4.4.1 Vote du budget des dépenses fonctionnement 2025

Le maire commente les options choisies pour le budget 2025, en particulier le calcul de la provision de risques (153,75€) inscrite à l'article 6817 chapitre 68 et fait procéder au vote de celle-ci :

			Budget du 15/04/2025	
Analyse risques impayés sup à 2 ans			Impayés	Provisions Risques
Provision impayés		Tx de provision	17/03/2025	Chapitre 6817
Sur année 2024		0%	471,20 €	- €
2023		20%	- €	- €
2022		20%	- €	- €
2021		50%	- €	- €
2020 et avant (sup à 5 ans)		75%	205,00 €	153,75 €
6817			205,00 €	153,75 €
Non valeur 6541 - 6542				200,00 €

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Le maire rappelle à l'assemblée que, suite au transfert des résultats du budget assainissement vers le budget principal de la commune, les créances en cours sont maintenant portées par le budget principal. Comme pour la commune, des provisions de risques doivent être inscrites au budget et sont calculées comme suit :

Analyse des Risques sup à 2 ans. Budget 2025 (ex budget Assainissement)				
BUDGET Commune 2025				
Analyse risques impayés sup à 2 ans			Impayés	Provisions Risques
Provision impayés		Tx de provision	17/03/2025	Chapitre 6817
Sur année 2024		0%	6 501,99 €	
2023		20%	581,84 €	116,37 €
2022		20%	590,17 €	118,03 €
2021		50%	114,27 €	57,14 €
2020 et avant (sup à 5 ans)		75%	575,59 €	431,69 €
6817			1 861,87 €	723,23 €
Non valeur 6541 - 6542				700,00 €

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Le maire fait ensuite procéder au vote du budget de dépenses de fonctionnement de la commune.

LE VAL D'OCRE - PROJET BUDGET Dépenses de Fonctionnement 2025

Article	Libelle	Prévu BP 24	Réalisé 24	Projet Budget 2025
011	Charges de gestion générale	265 800,00	217 374,82	301 700,00 €
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	146 500,00	92 193,16	147 500,00 €
61	SERVICES EXTÉRIEURS	78 100,00	88 776,56	107 000,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	29 600,00	26 496,90	35 600,00 €
63	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	11 600,00	9 908,20	11 600,00 €
012	Charges de personnel	203 737,00	202 777,59	238 000,00 €
63	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	3 000,00	2 769,84	3 000,00 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	200 737,00	200 007,75	235 000,00 €
014	Atténuation de produits	61 532,00	61 231,00	61 786,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	61 532,00	61 231,00	61 786,00 €
	Chapitres non globalisés	162 420,26	154 824,68	143 046,98 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	155 177,55	148 559,83	137 050,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	4 500,00	4 260,21	3 800,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	900,00	161,93	500,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PRO	1 842,71	1 842,71	1 696,98 €
042	Virt à la section d'invest et Ammortisemnt	264 000,00	3 595,73	184 695,56 €
	TOTAL GENERAL	957 489,26	639 803,82	929 228,54 €

Budget des dépenses de fonctionnement pour 2025 : 929 228,58 €.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4.4.2 Vote du budget recettes fonctionnement 2025

Le maire présente les éléments du budget des recettes de fonctionnement pour 2025.

LE VAL D'OCRE - PROJET BUDGET Recettes de Fonctionnement 2025				
Article	Libelle	Prévu BP	Réalisé	PROJET BUDGET 2025
013	Atténuation des charges	1 000,00	3 241,00	13 000,00
	Chapitres non globalisés	916 489,26	691 409,38	916 228,54
002	Résultat de fonctionnement reporté	274 597,94	0,00	246 880,90
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	42 680,00	49 611,82	45 635,00
73	IMPÔTS ET TAXES	351 610,00	369 225,99	370 365,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	168 961,00	192 402,27	179 947,64
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	73 500,00	73 840,02	73 200,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	0,00	200,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	4 640,32	6 329,28	-
042		40 000,00	700,00	-
	TOTAL GENERAL	957 489,26	695 350,38	929 228,54

Budget des recettes de fonctionnement pour 2025 : 929 228,58 €.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4.4.3 Vote du budget dépenses d'investissement 2025

Le maire présente les éléments du budget dépenses d'investissement pour 2025.

LE VAL D'OCRE - PROJET BUDGET Dépenses d'investissement 2025				
Article	Libelle	Prévu BP 24	Réalisé 24	PROJET Budget 2025
000	Non individualisées	215 009,12	99 282,21	157 945,56 €
2051	Site internet			5 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	171 009,12	57 275,57	152 945,56 €
00	Financières	83 626,24	48 139,91	99 007,99 €
001	Solde d'exécution section investissement	33 626,24	0,00	99 007,99 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	50 000,00	47 439,91	47 950,00 €
	TOTAL GENERAL	328 635,36	147 422,12	304 903,55 €

Budget des dépenses d'investissement pour 2025 : 304 903,55€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4.4.4 Vote du budget des recettes d'investissement 2025

Le maire présente les éléments du budget recettes d'investissement pour 2025.

LE VAL D'OCRE - PROJET BUDGET Recettes d'investissement 2025				
Article	Libelle	Prévu BP 24	Réalisé 24	PROJET Budget 2025
000	Non individualisées	26 509,00	26 186,73	15 695,56 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 509,00	21 509,00	5 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 000,00	1 082,00	1 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	4 000,00	0,00	5 000,00 €
040	Amortissement des immobilisations	0,00	3 595,73	4 695,56 €
00	Financières	302 126,36	41 159,70	289 207,99 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	42 126,36	41 159,70	109 207,99 €
040	Virement de la section de fonctionnement	260 000,00	0,00	180 000,00 €
	TOTAL GENERAL	328 635,36	67 346,43	304 903,55 €

Budget des recettes d'investissement pour 2025 : **304 903,55€.**

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4.4.5 Autorisation du transfert partiel du résultat de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe assainissement de la communauté des communes de l'Aillantais en Bourgogne.

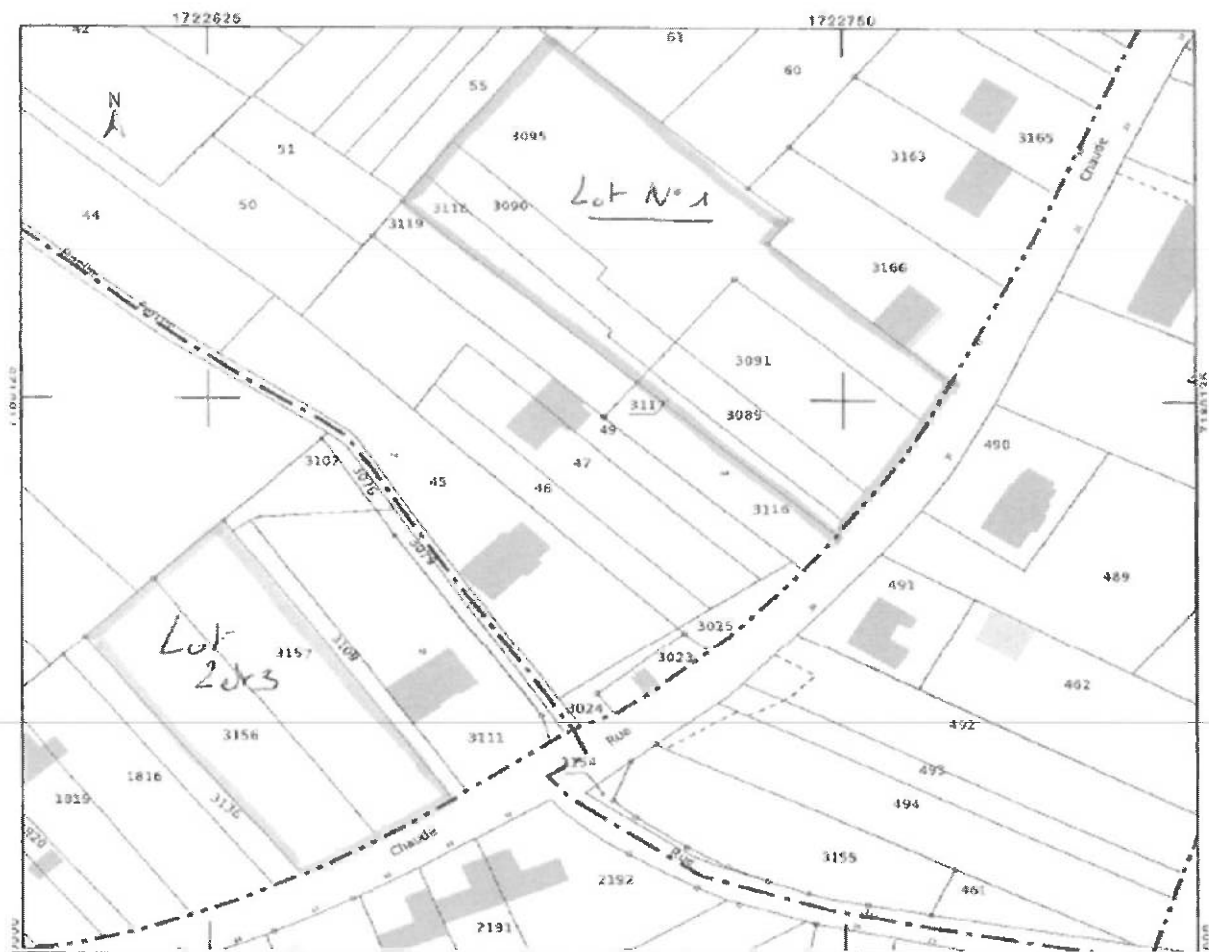
Le 19 décembre 2024, dans les locaux de la CCAB et en présence du président M. Mahfoud Aomar, le maire du Val d'Ocre a pris l'engagement de principe d'abonder le budget assainissement de la CCAB à hauteur de 6 000€. Le maire demande au conseil de confirmer le transfert de 6 000€ du budget principal de la commune vers le budget assainissement de la CCAB.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

5 Projet de ventes de terrains communaux constructibles

Trois parcelles constructibles, propriétés du Val d'Ocre, sont disponibles. Ces parcelles se situent rue Chaude.

- Lot 1- 42bis rue Chaude : 4 900 m² environ dont 1 500 m² constructibles et 30 m en façade sur la rue Chaude. Ce lot est constitué des parcelles : D3091, D3089, D3095, D3090 et D3118.
- Lot 2- 48 bis rue Chaude : 1 344 m² constructibles et environ 17 m en façade sur la rue Chaude.
- Lot 3 – 48 ter rue Chaude : 1 257 m² constructibles et environ 17 m en façade sur la rue Chaude.



- Lot 1- 42bis rue Chaude : 4 900 m² environ dont 1 500 m² constructibles et 30 m en façade sur la rue Chaude. Ce lot est constitué des parcelles : D3091, D3089, D3095, D3090 et D3118.
→ **30 400€**, soit un prix de 18€/m² constructible et 1€/m² non constructible.
- Lot 2- 48 bis rue Chaude : 1 344 m² constructibles et environ 17 m en façade sur la rue Chaude.
→ **29 568€**, soit un prix de 22€/m² constructible.
- Lot 3 – 48 ter rue Chaude : 1 257 m² constructibles et environ 17 m en façade sur la rue Chaude.
→ **27 654€**, soit un prix de 22€/m² constructible.
- Lot 2 et lot 3 non dissociables : 48 bis et 48 ter rue Chaude soit 2 601 m² constructibles et environ 35 m en façade sur la rue Chaude. Ce lot est constitué des parcelles D3156 et D3157.
→ **46 818 €**, soit un prix de 18€/m² constructible

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

6 Contrat pour accroissement saisonnier d'activité

Ouverture d'un contrat saisonnier d'un agent technique du 15 avril 2025 au 15 novembre 2025, dont la mission est l'entretien des gîtes communaux (28 h mensuelles).

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Questions diverses

- Le maire
 - Démission de Mme Veillard de la présidence du SIVOS. L'intérim est assuré par Mme Delin, 1^{re} vice-présidente du SIVOS.
 - Dans un souci d'optimisation des charges financières de la commune, le changement du fournisseur de gaz est à l'étude.
- Aurélie Jaluzot rappelle le projet d'installer de nouveaux bancs sur la commune. Elle attend les propositions des membres du conseil et plus largement des habitants (voir annonce sur Panneau Pocket).
- Stéphane Rouet rappelle les plantations en cours sur les rétrécissements de chaussée et les divers travaux en cours dans la commune.
- Suite à une question d'Aurore Luquin, le maire confirme qu'aucune demande d'installation d'éoliennes sur la commune n'a été faite.
- Un conseiller s'étonne que l'association Lassa occupe régulièrement des espaces communaux alors qu'aucune AG ni présentation des comptes n'a été organisée ces dernières années. Suite à cette remarque, Françoise Richez demandera des informations à la présidente de l'association.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à 20h50.

